



Message

accompagnant le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le projet d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route cantonale ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée d'Hérémence, sur la RC no 55 Vex – Hérémence – Motôt, sur le territoire de la commune d'Hérémence

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais

au

Grand Conseil

Madame la Présidente du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les députés,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le projet d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route cantonale ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée d'Hérémence, sur la RC no 55 Vex – Hérémence – Motôt, sur le territoire de la commune d'Hérémence.

1. Informations générales et situation existante

1.1 Situation actuelle

Le Service de la mobilité (SDM) et la commune d'Hérémence souhaitent réaménager et valoriser la route cantonale ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée d'Hérémence.

La réalisation de cette mesure fait partie d'une réflexion plus large de la commune d'Hérémence concernant le réaménagement des espaces publics au centre du village d'Hérémence en y intégrant le quartier de Soumy et le chemin de la Roua de Chalède, des espaces piétonniers de liaison ainsi que des places publiques en lien direct avec la route cantonale. Actuellement, les tronçons concernés forment en effet un espace public discontinu manquant de cohérence.

1.2 Objectifs généraux

Le développement de la zone touristique des Masses comprenant la construction d'un complexe thermal et d'un complexe d'hébergement touristique a comme corollaire le renforcement de la charge de trafic sur la route cantonale traversant le village d'Hérémence et se caractérisant par une dimension inhomogène de son gabarit et des cheminements piétonniers lacunaires.

De plus, le village d'Hérémence reste confronté à la circulation habituelle générée par les activités et prestations présentes en son centre, à savoir l'école primaire, la crèche et l'UAPE, la maison de commune, l'église, la salle polyvalente, la maison bourgeoise, le pôle muséal et les commerces.

En l'état, la traversée d'Hérémence est problématique vis-à-vis de plusieurs aspects, notamment l'inhomogénéité du gabarit de la chaussée, l'absence d'un cheminement pour les piétons continu et sécurisé, des arrêts de bus non adaptés aux personnes en situation de handicap selon la LHand, ainsi que des aires de stationnement jouxtant la chaussée non conformes aux normes en vigueur. Les espaces publics connexes à la route cantonale sont de piètre qualité.

1.3 Gestion du stationnement au centre du village

Le centre du village d'Hérémence se caractérise par un tissu bâti très dense et une forte pente. Il en découle des possibilités d'aménagement de places de stationnement sur le domaine privé fortement restreintes.

Le maintien et le développement de l'habitat au centre du village passent par une gestion réfléchie des possibilités de stationnement qui puisse concilier les besoins de proximité des résidents et les possibilités de stationnement de courte à moyenne durée pour les clients des services et des commerces tout en offrant des possibilités d'arrêt pour les personnes de passage et en particulier les visiteurs du barrage de la Grande-Dixence dont le nombre est d'environ 100'000 par été.

Le nouveau parking situé à l'entrée nord du village compte 82 places de stationnement incluant des bornes de

recharge pour véhicules électriques et des panneaux photovoltaïques d'une surface de 1'500 m² participant à la transition énergétique de la région. En plus d'offrir des facilités de stationnement, cette infrastructure contribue à la requalification des espaces publics et à l'embellissement de l'entrée nord du village.

L'offre en stationnement public projetée est de 147 places.

2. Description du projet, expropriations, mesures environnementales, procédure, programme des travaux, coût, financement

Description du projet

Le tronçon de la route cantonale considéré, d'une longueur totale d'environ 1130 mètres, dispose d'une largeur variant de 4.80 mètres à 6.20 mètres. La largeur de la chaussée est largement insuffisante sur plusieurs segments de route, notamment à la sortie du village ; les croisements entre les véhicules légers et les véhicules lourds n'y sont pas garantis.

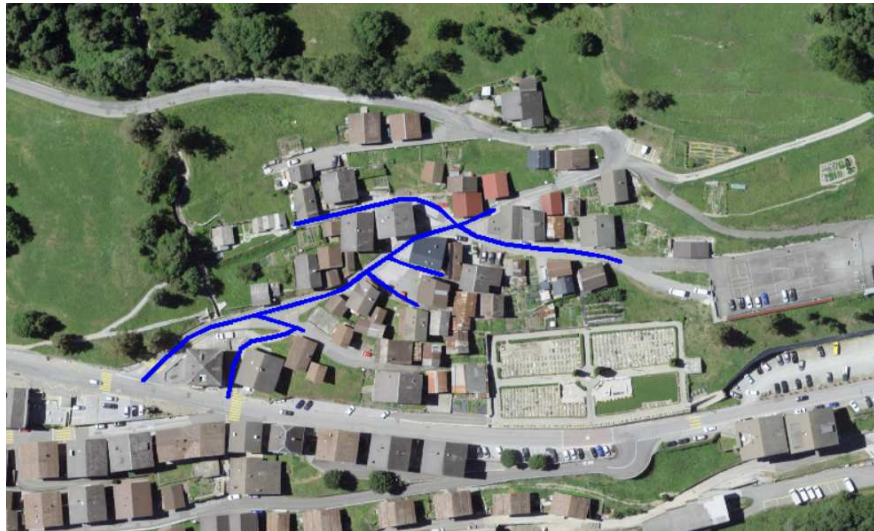
Un trottoir discontinu équipe le tronçon de route considéré ; sa largeur y est souvent inférieure à 1.50 mètre.



Les objectifs principaux du projet consistent à :

- ❖ restructurer la route cantonale et les principaux raccordements routiers ;
- ❖ assurer la continuité des cheminements piétons sur toute la traversée du village ;
- ❖ aménager les arrêts de bus pour qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap (selon la LHand) ;
- ❖ valoriser la place de l'Eglise et la place des Emigrés ;
- ❖ intégrer les éléments urbanistiques et paysagers (ISOS) ;
- ❖ trouver une cohérence dans le traitement des espaces publics à l'échelle du village, par une intervention respectueuse de l'existant qui cherche à révéler ce qui existe déjà, unifier l'espace public par l'usage d'un seul matériau, conserver les plus grands vides possibles sur les espaces publics ;
- ❖ pacifier la cohabitation entre les différents modes de transports ;
- ❖ diminuer les vitesses des transports individuels motorisés ;
- ❖ améliorer la qualité de vie des riverains ;
- ❖ renforcer l'attractivité générale du village en tant que lieu d'habitat, de vie et de travail.

Les travaux de réaménagement du quartier de Soumy et de correction du chemin de la Roua de Chalède sont entrepris par la commune d'Hérémenche simultanément aux travaux d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route cantonale ainsi que certaines routes et places communales sur la traversée d'Hérémenche entrepris par l'Etat.



Quartier de Soumy



Chemin de la Roua de Chalède

Expropriations

L'aménagement nécessite l'expropriation de certaines surfaces afin d'atteindre les objectifs d'intérêt public du projet routier. Tous les propriétaires ou représentants légaux ont donné leur accord à ces expropriations avant la mise à l'enquête publique, laquelle n'a suscité aucune opposition.

Mesures environnementales

Aucun impact négatif déterminant pour lequel aucune mesure ne pourrait être raisonnablement envisagée n'a été identifié. Le projet est réalisable et compatible avec les exigences légales en vigueur.

L'impact environnemental du projet est, dans sa grande majorité, lié à la phase de chantier.

Le projet d'aménagement n'a pas d'influence négative sur la situation au niveau du bruit routier.

Procédure

Le projet d'exécution, accompagné de la notice d'impact sur l'environnement, du concept de gestion et d'évacuation des eaux de ruissellement de chaussée, de l'étude géologique et géotechnique ainsi que du dimensionnement et du tableau d'élimination des déchets de chantier, a été soumis à l'enquête publique le 12 mai 2023 et n'a suscité aucune opposition. Il a été approuvé par le Conseil d'Etat le 12 février 2025.

Programme des travaux

Les travaux sont planifiés entre le printemps 2027 et l'automne 2031.

Coût

Le coût total, basé sur le devis approuvé par le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, s'élève à **8'000'000 francs** (TVA et frais inclus). Le détail en est le suivant :

1. Expropriations	Fr.	150'000.00
2. Honoraires d'ingénieurs	Fr.	600'000.00
3. Travaux	Fr.	5'800'000.00
4. Garde-corps	Fr.	250'000.00
5. Signalisation et marquage	Fr.	50'000.00
	Fr.	<u>6'850'000.00</u>
Divers et imprévus (~5%)	Fr.	350'000.00
	Fr.	<u>7'200'000.00</u>
Frais de surveillance	Fr.	800'000.00
Total (TVA et frais inclus)	Fr.	<u>8'000'000.00</u>

Le coût des travaux de correction de la chaussée et de construction d'un trottoir sur le tronçon de la route cantonale jouxtant le nouveau parking à l'entrée nord du village d'Hérémece dont l'achèvement est planifié en été 2025 est exclu du coût de 8'000'000 francs (TVA et frais inclus) précité.

Financement

Les frais d'aménagement sont supportés à raison de 75% par l'Etat et 25% par les communes intéressées à l'œuvre. En effet, considérant la situation du tronçon de route concerné sis en localité, les communes intéressées, au sens de l'article 88, al. 1 litt. b LR, sont appelées à participer aux frais.

Les communes intéressées et appelées à participer aux frais sont Hérémece, Evolène, Vex, Mont-Noble, St-Martin et Sion.

Le montant de 8'000'000 francs est réservé dans la planification intégrée pluriannuelle (PiP).

3. Conclusions

Le nouvel aménagement urbain de la traversée d'Hérémece est indispensable à l'assainissement de multiples déficits de sécurité routière et pour l'apport de qualité aux espaces publics. Il répond à la demande constante, répétée et justifiée des populations concernées et de leurs autorités.

Le projet satisfait aux critères d'établissement des priorités pour la construction, la correction et la réfection des routes, conformément à la décision du Grand Conseil du 29 septembre 1993. L'argumentaire développé dans le présent message et les travaux projetés mettent en évidence l'opportunité du projet qui répond aux critères de l'article 3 respectivement de l'article 4 de dite décision.

Nous espérons donc vivement que le projet présenté soit favorablement accueilli et le crédit nécessaire à sa réalisation accordé par la Haute Assemblée.

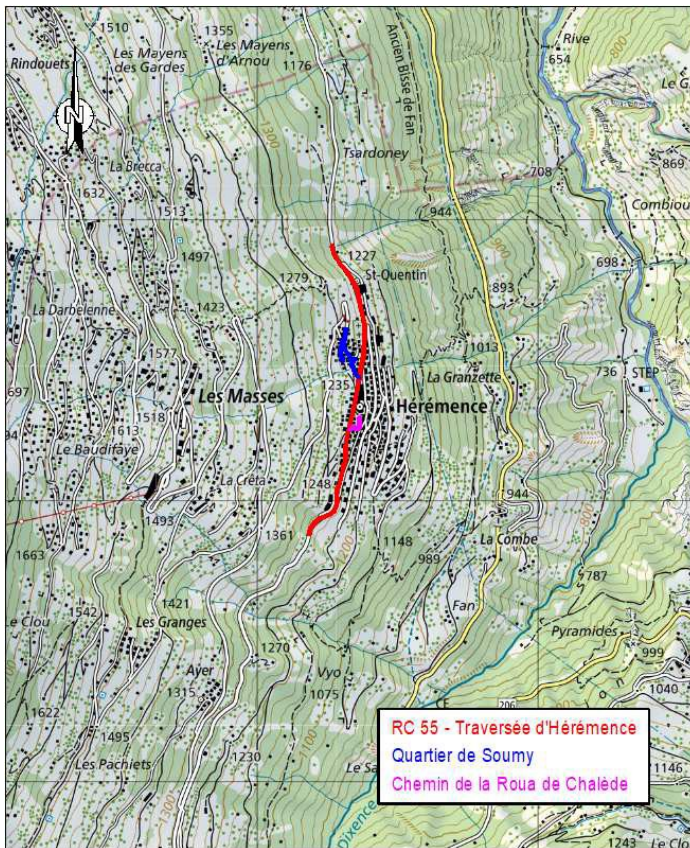
En conséquence, nous vous prions d'accepter le projet de décision et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, l'assurance de notre haute considération

Sion, le

Le président du Conseil d'Etat : **Mathias Reynard**
La chancelière d'Etat : **Monique Albrecht**

Annexe Situation générale
Situation centre du village
Profil type centre du village
Profil en travers parking communal
Profil type trottoir
Profil en travers rétrécissement de la route
Profil type sortie amont
Schéma général de vitesse
Photomontage centre du village
Photomontage secteur Poya

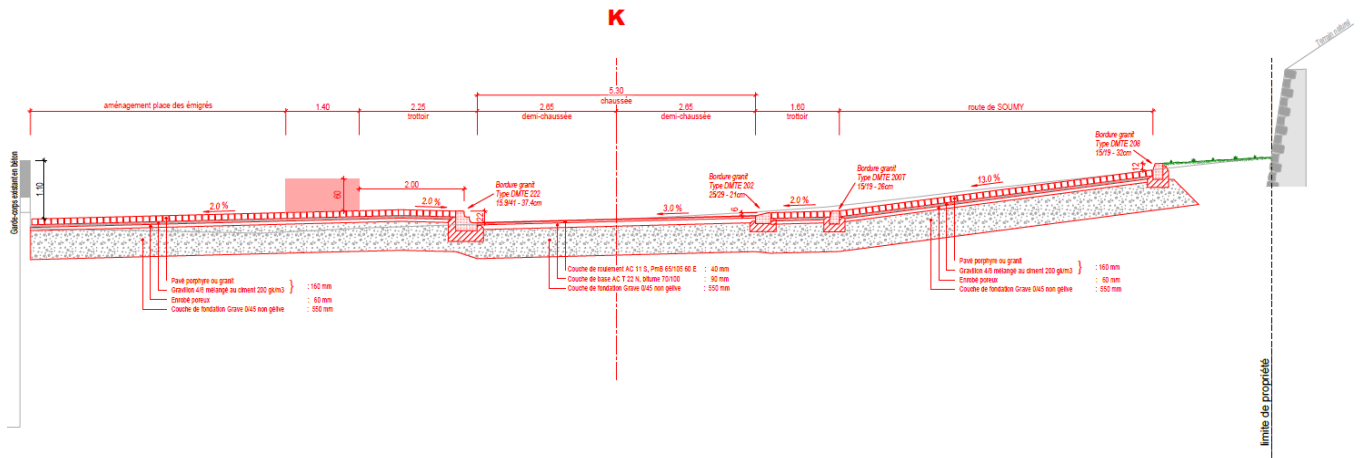
Situation générale



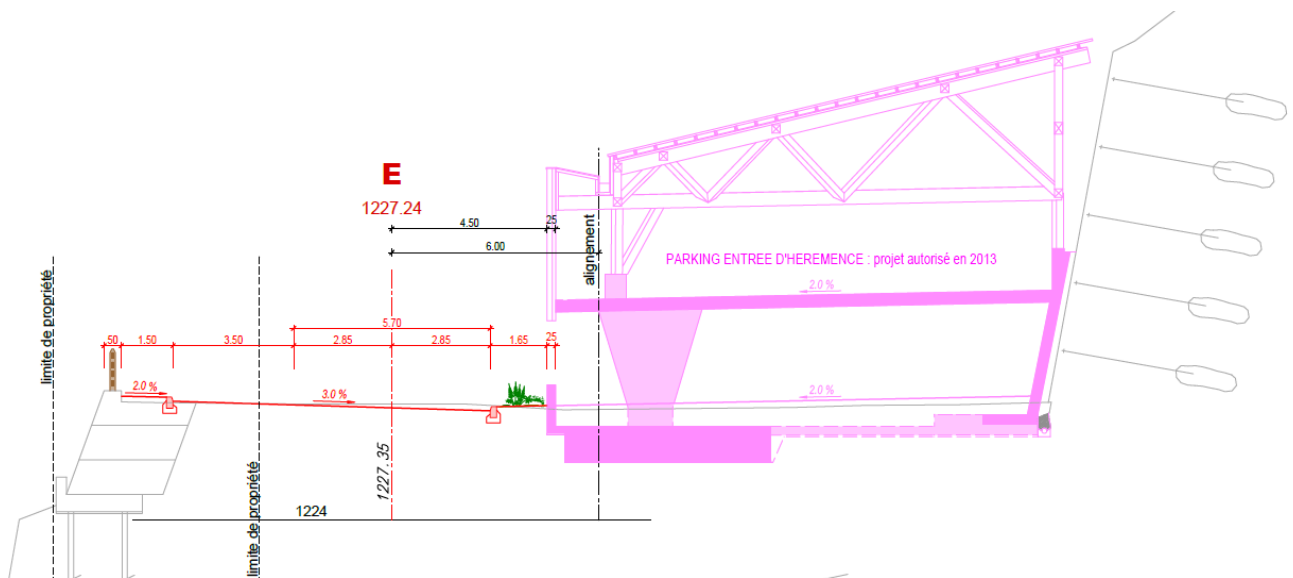
Situation centre du village



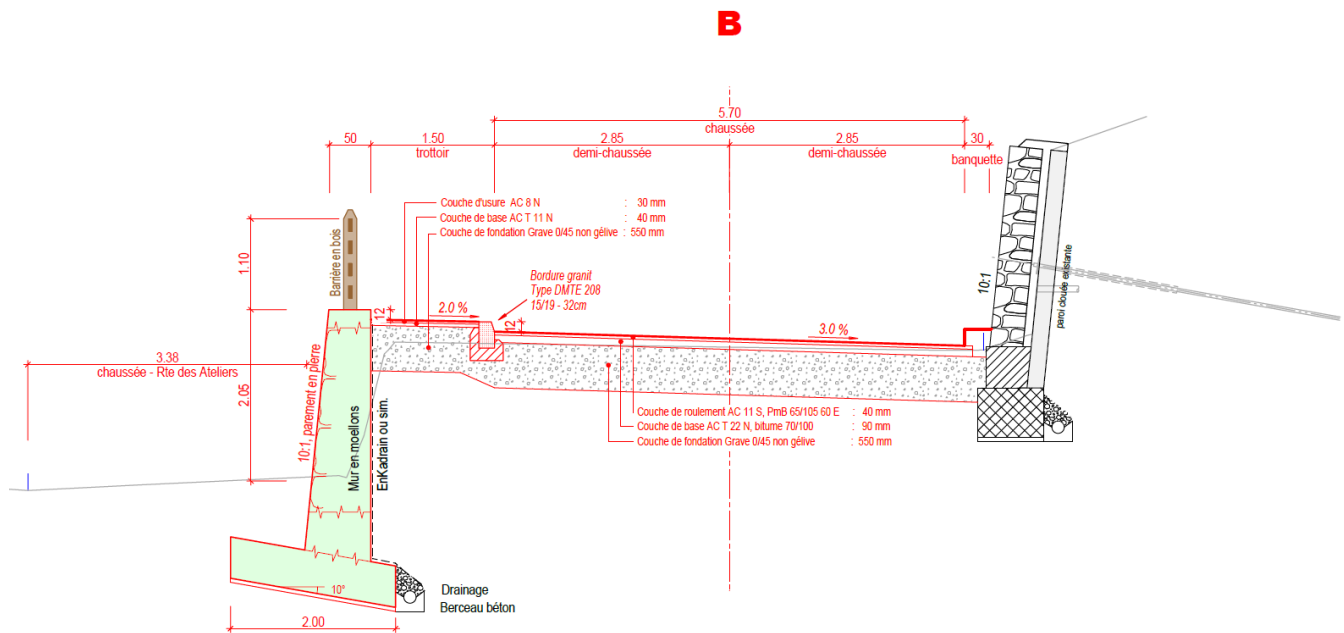
Profil type centre du village



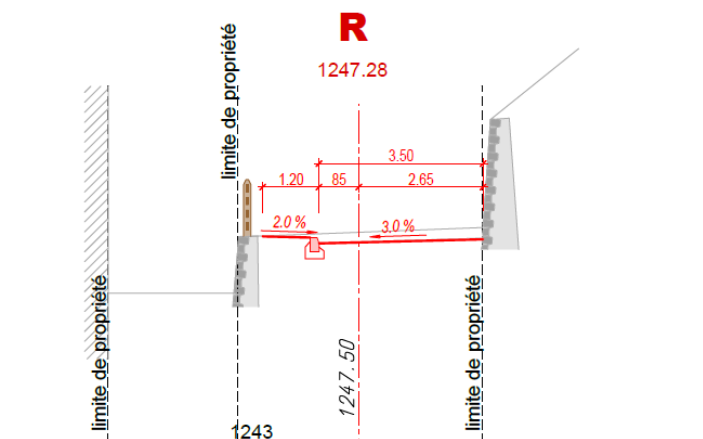
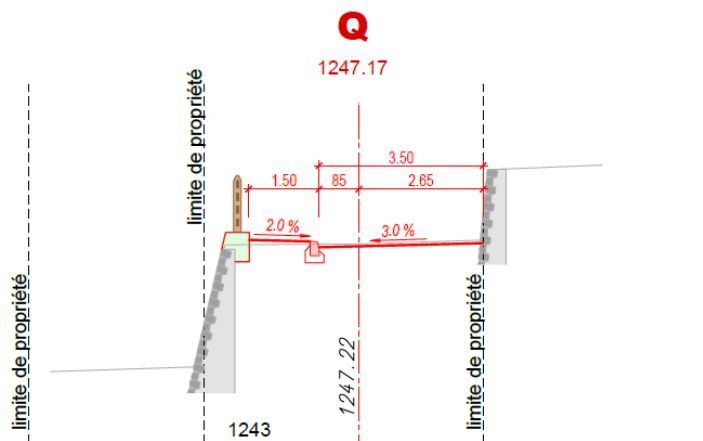
Profil en travers Parking communal



Profil type trottoir



Profil en travers Rétrécissement de la route



Profil type sortie amont

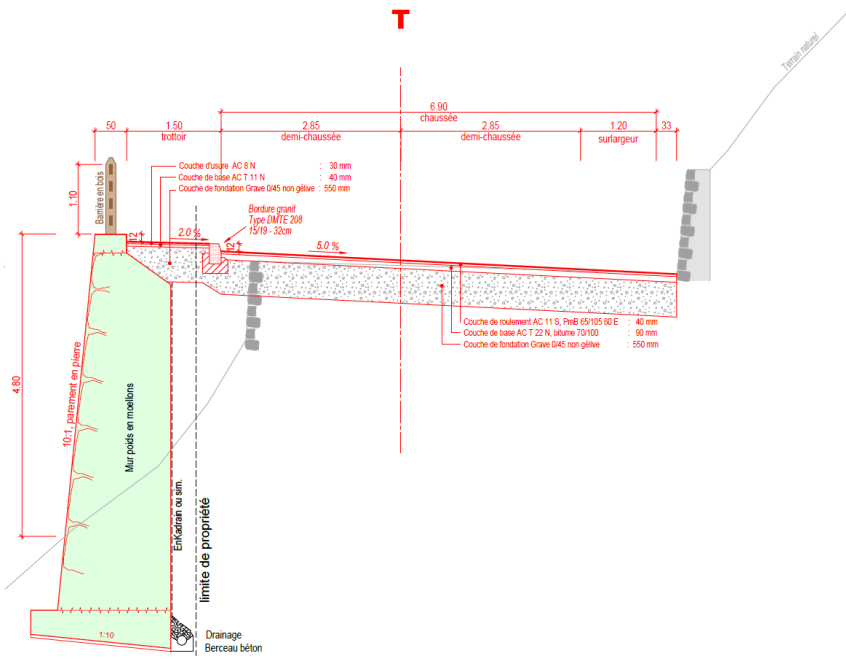


Schéma général de vitesse



Photomontage centre du village



Photomontage secteur Poya

